

## DASHBOARD AU 28.03.2024

Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Actions	Pas de benchmark	57	199
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
<div style="display: flex; gap: 5px;"> <span>1</span> <span>2</span> <span>3</span> <span style="background-color: black; color: white;">4</span> <span>5</span> <span>6</span> <span>7</span> </div>	-3,00 %	-5,18 %	

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 28.03.2024 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	-3,00	1,56	-3,00	8,37	-1,42	-17,14	-14,72	27,04	6,10

## Performances calendaires au 28.03.2024 (en %)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
● FONDS	4,12	-26,12	15,30	15,33	21,53	-19,70	-	-	-	-

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

ID LOGISTICS	3,63
ESKER SA	3,57
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	3,43
ANIMA HOLDING	3,26
MANITOU BF SA	3,17
FINECOBANK BANCA FINECO	3,17
ERG	3,08
GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ SA	2,98
LEG IMMOBILIE N	2,80
WAREHOUSES DE PAUW NV REIT	2,69
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>57</b>

## par Pays

France	36,55
Allemagne	18,68
Italie	18,08
Belgique	9,27
Espagne	7,69
Pays-Bas	5,50
Danemark	2,35
Suède	2,18
Autriche	0,88
Liquidités	-1,16
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

## par Secteur

Technologie de l'information	23,34
Industrie	17,10
Santé	16,38
Finance	11,75
Services publics	8,48
Immobilier	7,69
Consommation de base	6,14
Energie	3,32
Services de communication	2,67
Matériaux	2,40
Autres	1,89
Liquidités	-1,16
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 28.03.2024

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement. Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



## COMMENTAIRE DE GESTION

### Point macro

Après leur envolée en février, les actions mondiales sont restées sur une tendance haussière. Les décisions et les commentaires des banques centrales de la plupart des pays développés ont confirmé que 2024 serait bien l'année du début de la baisse des taux directeurs. La publication de chiffres d'inflation supérieurs aux attentes avait soulevé certaines interrogations, mais les investisseurs ont été rassurés par les discours des banquiers centraux. Les actions ont poursuivi leur hausse avec de nouveaux records à la clef pour plusieurs indices majeurs. L'indice MSCI AC World (en dollars) a gagné 2,9 % en mars et 7,8 % au 1er trimestre.

Les indicateurs économiques ont arrêté de se dégrader dans la zone euro où le printemps semble au rendez-vous. La réunion de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne s'est conclue, par un statu quo sur les taux d'intérêt qui était totalement anticipé. Le ton général du communiqué, la conférence de presse et les nouvelles prévisions officielles ont confirmé qu'une première baisse des taux directeurs devrait être annoncée en juin même si les commentaires sont restés prudents. Christine Lagarde a en effet indiqué que « nous sommes dans un processus de désinflation et nous faisons de bons progrès » sans être toutefois suffisamment « confiants » sur le retour de l'inflation vers 2 %.

Au niveau mondial, le secteur de l'énergie a enregistré la plus forte hausse mensuelle, soutenu par les annonces de l'Arabie Saoudite, de la Russie et d'autres membres de l'OPEP+ d'une prolongation des baisses volontaires de leur production au 2e trimestre. Les cours du brut ont atteint leur plus haut depuis novembre, puis se sont stabilisés pour terminer le mois en hausse de 4,6 % et 6,3 %, respectivement, pour le baril de Brent (à 87,5 dollars) et de WTI (à 83,2 dollars).

### Performance

Au cours du mois, le fonds enregistre une performance de +1.56 % (Part C nette de frais, en EUR) contre +1.80 % pour son indice de référence.

Dans le secteur des Utilities, Encavis AG a enregistré une augmentation significative de +52.60%. Cette hausse est attribuable à une offre d'achat de la part de KKR, proposant 17.50€ par action en espèces. Dans le secteur des Technologies de l'Information, Esker SA a progressé de +15.96%, portée par des perspectives favorables et un discours encourageant sur la dynamique commerciale. Parallèlement, Manitou BF SA, spécialisé dans la fabrication de matériels de manutention, a enregistré une augmentation de +14.74%. Une publication solide, avec des marges record ont porté ce résultat, bien que des investissements futurs puissent potentiellement entraîner une baisse de ces marges en 2024. Dans le secteur Immobilier, Leg Immobilien SE a vu sa valeur augmenter de +17.03%, suite à un relèvement de recommandation du consensus général. Enfin, Laboratorios Farmaceuticos Rovi SA, a affiché une hausse de +9.25%, en anticipation de l'annonce de la mise sur le marché de leur médicament pour traiter la schizophrénie aux Etats-Unis.

En revanche, Soitec, producteur mondial de matériaux semi-conducteurs, a subi une chute de -29.04% en raison de prévisions faibles pour l'exercice 2024/2025, principalement en raison de stocks élevés. PVA Tepla AG a également connu une baisse de -16.64% en raison d'impacts sectoriels, notamment liés au marché des semi-conducteurs. Dans le secteur Finance, Nexi SPA a enregistré une baisse de -13.15%. Ce résultat est attribuable à des résultats légèrement inférieurs aux attentes et à une forte corrélation avec la situation macroéconomique européenne. Dans le secteur des Utilities, ERG SPA, spécialisé dans la production d'énergie renouvelable, a enregistré une baisse de -7.62% en raison de la faiblesse des prix de l'électricité. Enfin, dans le secteur des Technologies de l'Information, GFT Technologies SE a connu une baisse de -16.63%, suite à des résultats décevants et à une révision à la baisse des perspectives, signalant un début d'année difficile pour l'entreprise.

### Activité

Au cours du mois, nous avons allégé notre position dans Aixtron en raison du ralentissement du marché des véhicules électriques. De même, nous avons réduit notre exposition à GFT Technologies en raison de résultats décevants pour le quatrième trimestre 2023, et anticipons une reprise de la croissance seulement vers la fin de 2024. En revanche, nous avons initié une position dans Assystem SA, leader de l'ingénierie nucléaire, suite à des résultats conformes aux attentes pour l'exercice 2023 et des perspectives encourageantes pour 2024. Nous avons également initié une position dans Maire Tecnimont, suite à la signature d'un nouveau contrat de 1 milliard de dollars avec Sonatrach, renforçant la visibilité de l'entreprise, ainsi que par le relèvement des objectifs lors de la journée des investisseurs en mars. Enfin, nous avons pris des bénéfices sur BIC SA, suite à de solides résultats pour l'exercice 2023 et à une augmentation du dividende.



## INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Score ESG global

54,21

Indice de référence : 49,57

## CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Portefeuille	1,50	2,41	0,30
Indice de référence	0,75	0,13	-1,31

## EMPREINTE CARBONE

	T/Co2 par M€ par année
Portefeuille	27,84
Indice de référence	103,77

## COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

	Couverture
Couverture ESG	98,25 %
Couverture empreinte carbone	97,34 %

## Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : [www.bnpparibasam.com](http://www.bnpparibasam.com)

## Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

## Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

## Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille ou de l'Indice de Référence correspond à la somme des émissions carbone émises par les entreprises divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). Les données carbone utilisées proviennent de Trucost. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 pour une année et par million d'euros investis. La valeur d'entreprise (Entreprise Value, EV) est la mesure de la valeur totale d'une société. Elle est calculée en additionnant sa capitalisation boursière et sa dette financière..

## Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>  
 Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

	Fonds
Volatilité	17,01
Ratio de Sharpe	-0,38

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque lié aux instruments dérivés** : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## DÉTAILS

## Commissions

Frais d'entrée max.	5,00%
Frais de sortie max.	0,00%
Frais courants réels (31.12.23)	1,80%
Commission de gestion max.	2,00%

## Chiffres clés

VL	96,83
12M VL max. (29.12.23)	99,82
12M VL min. (25.10.23)	83,24
Actif du compartiment (EUR mn.)	198,61
Première VL	100,00
Périodicité de calcul de la VL	Journalière

## Codes

Code ISIN	FR0013254380
Code Bloomberg	BNPAPCL FP

## Caractéristiques

Forme juridique	FCP (Fonds commun de placement) BNP PARIBAS ACTIONS PME ETI ISR de droit français
Durée d'investissement recommandée	5
Nombre de part minimum initial	1
Éligible au PEA	Oui
Domiciliation	France
Date de première VNI	03.10.2017
Gérant(s)	Lazare HOUNHOUAYENOU
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 1
Catégorie AMF	1 - Approche significativement engageante
Article SFDR	Article 8 - Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



## GLOSSAIRE

**Ratio de Sharpe**

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

**Volatilité**

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

